

03 MARS 2026

À l'attention de

Dossier Suivi par :
GROSS Nicolas
Tél : 03.83.91.86.32
Mél : DR54-DEM@insee.fr

Monsieur le Maire
1 Grande Rue
88160 RAMONCHAMP

Nancy, le 13 février 2026
N°2026_3944_DR67-SES54

Objet : Enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

L'enquête a lieu tout au long de l'année auprès d'un large échantillon de logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire. Certains de ces logements se situent dans votre commune. Ces ménages seront interrogés par Madame LEBLOND enquêtrice de l'Insee ou un(e) enquêteur(ice) de l'Insee susceptible de la remplacer, munie d'une carte officielle. Ils sont prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêtrice.

La participation à l'enquête est obligatoire. Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation, et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Le travail de l'enquêteur(ice) sera facilité si cette enquête est annoncée soit dans votre journal d'informations municipales, soit par affichage public ou voie de presse. Une proposition de texte à insérer est jointe à ce courrier.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, je vous serais obligé de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'Insee à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/information/4230322>.

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire**. Elle entre dans le champ de la circulaire du 16 octobre 2015 (BOAC n°2015/11), qui s'inscrit dans le cadre des mesures de simplification pour les entreprises.

Visa n° 2017 A017 EC du Ministre de l'Économie et des Finances, valable pour l'année 2017.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Questionnaire confidentiel destiné à la Direction régionale de l'Insee Occitanie.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit aux personnes physiques concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'Insee Occitanie.